

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-157-2026

TRAVAUX PUBLICS

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
25 rue du Rosoy

Michel RONFARD, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par SOGELINK – M.DANGEUL Hippolyte - TSA 70011 à DARDILLY, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux sur les réseaux télécoms, 25 rue du Rosoy – 71380 SAINT-MARCEL,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier, rue du Rosoy – 71380 SAINT-MARCEL,

ARRÊTE

Article 1er : Du jeudi 16 juillet 2026 à 08h au samedi 18 juillet 2026 à 18 h, à hauteur du n°25 rue du Rosoy :

- La circulation se fera sur la voie restante par alternat manuel.

Article 2 : La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation réglementaire et nécessaire seront effectués par la société SOGELINK, chargée des travaux, de jour comme de nuit, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 09 juillet 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 10 JUL. 2026
Le Maire
Michel RONFARD

